

Il existe dans cette voie trois baccalauréats généraux (L, ES et S) et huit baccalauréats technologiques (STG, STI, SMS, STL, STAE, STPA, Bac hôtellerie, bac TMD ; ces deux derniers baccalauréats sont accessibles après une **seconde spécifique**. Les brevets de techniciens (BT) peuvent être envisagés après une seconde G et T ou une seconde spécifique, se reporter à la brochure « Après la troisième »).

Quel que soit le baccalauréat envisagé, la seconde générale et technologique est la **même** pour tous.

- DES ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUS LES ELEVES.
- 2 ENSEIGNEMENTS DE DETERMINATION A CHOISIR.
- EVENTUELLEMENT UNE OPTION FACULTATIVE.

### Les enseignements de détermination :

Il faut en choisir 2 parmi 17.

Les choix se font en fonction des goûts de l'élève, de ses résultats et surtout en fonction du baccalauréat en vue.

Quelques exemples :

- **Arts** en vue d'un baccalauréat Littéraire profil « Arts ».
- **Biologie de laboratoire et paramédicale** en vue d'un baccalauréat STL spécialité « biochimie-génie biologique ».
- **Culture Design et Création Design** en vue d'un baccalauréat STI spécialité « Arts Appliqués ».
- **Ecologie - Agronomie - Territoire et Citoyenneté** en vue d'un baccalauréat STPA, STAE ou Scientifique profil « Agronomie ».
- **Initiation aux Sciences de l'Ingénieur** pour un baccalauréat Scientifique profil « Sciences de l'Ingénieur ».
- **Latin ou Grec** pour un baccalauréat Littéraire profil « Lettres classiques ».
- **LV 3** pour un baccalauréat Littéraire profil « lettre-langues étrangères ».
- **Sciences Médico-Sociales** ⓘ en vue d'un baccalauréat SMS.

**ⓘ Certains de ces enseignements sont contingentés !**

Sinon, il est conseillé de prendre les enseignements de détermination qui ouvrent le plus grand choix possible (Ex : Sciences Economiques et Sociales).

Pour un Bac général : la LV 2 est obligatoire, ainsi que pour le bac STG.

**Attention : tous les enseignements de détermination ne sont pas proposés dans tous les lycées !**